

L'habitat inclusif – suite et fin

Au fondement de l'habitat inclusif, se trouve l'idée qu'un lieu d'existence doit être façonné par et pour ceux qui y résident. L'autonomie des citoyens est au cœur de l'habitat inclusif : l'accompagnement est modulable.

Différences entre l'habitat inclusif et d'autres dispositifs existants

	Habitat participatif	Maison de retraite médicalisée : EHPAD1	Résidence autonomie	Résidence services / ou seniors	Établissement médico-social : FAM, MAS2, etc.	Habitat inclusif
<i>Pour qui ?</i>	Pour tous (non spécifique aux personnes âgées ou en situation de handicap)	Pour personnes âgées dépendantes	Pour personnes âgées autonomes	Pour personnes âgées autonomes	Pour les Personnes Handicapées	Pour les personnes âgées et/ou en situation de handicap
<i>Quels critères d'admission ?</i>	Pas de critères liés à l'âge ou au handicap	Selon la grille AGGIR3	Pour les faibles revenus. Non concernés par la grille AGGIR	Aucun critère d'admission. Non concernés par la grille AGGIR	Orientation de la MDPH4	Fixés par le porteur de projet. Pas besoin de grille GIR ni d'orientation MDPH
<i>Quelles condition de vie ?</i>	La personne habite chez elle : logement sur mesure. La personne profite des lieux communs (ex : jardin partagé)	La personne a une chambre dans l'établissement	La personne vit chez elle : locataire (petit appartement, généralement)	La personne vit chez elle : locataire ou propriétaires (appartement ou maison)	La personne a une chambre dans l'établissement.	La personne vit chez elle : locataire ou colocataire
<i>Quel prix ?</i>	Prix variable	Prix variable, souvent élevé (aides financières sous conditions)	Prix modérés (aides financières sous conditions)	Prix élevé : loyer au prix du marché + le coût des services choisis (aides financières rares)	Prix moyen : la personne paye avec son AAH, 70 % maximum, (aides financières complémentaires sous conditions)	Prix beaucoup plus avantageux : mutualisation d'une partie de la PCH de chacun, pour payer certains intervenants (aides financières sous conditions)

	Habitat participatif	Maison de retraite médicalisée : EHPAD1	Résidence autonomie	Résidence services / ou seniors	Établissement médico-social : FAM, MAS2, etc.	Habitat inclusif
<i>Que dit la loi ?</i>	Mentionné dans la Loi Alur (2014) : notion de co-construction des logements, et d'un mode de vie écologique et communautaire	Encadré par la réglementation médico-sociale	Encadrée par la réglementation médico-sociale	Non-encadrée par la réglementation médico-sociale.	Encadrée par la réglementation médico-sociale	Encadré par la Loi Elan (2018) mais permet une liberté d'action
<i>Qui gère ?</i>	Géré souvent par les locataires eux-mêmes	Gérée par une collectivité publique (exemple conseil départemental), une association ou une entreprise privée	Gérée en majorité par des structures publiques comme les CCAS, ou des associations	Gérée principalement gérées par des structures privées	Gérée en majorité par des associations à but non lucratif	Gérés par une association, un bailleur social ou les locataires eux-mêmes

Sources :

- <https://www.ecologie.gouv.fr/habitat-participatif-cadre-juridique-habiter-autrement>
- <https://sweet-home.info/etudes-de-cas/habitat-inclusif/habitat-participatif-inclusif-partage/>
- <https://www.flis-fondation.org/blog/habitat-inclusif-habitat-partage-de-quoi-parle-t-on/>
- <https://www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr/changer-de-logement/vivre-dans-une-residence-avec-services-pour-seniors/les-aides-en-residence-services>
- <https://www.logement-seniors.com/articles-ls/definition-residence-senior.html>
- <https://www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr/changer-de-logement/vivre-dans-une-residence-avec-services-pour-seniors/les-residences-autonomie-pour-qui>
- <https://www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr/vivre-dans-un-ehpad/les-differents-etablissements-medicalises/les-ehpad>
- <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N332>
- <https://www.monparcourshandicap.gouv.fr/actualite/quest-ce-que-lhabitat-inclusif>

Les avantages de l'habitat inclusif

Par opposition à l'organisation perçue des établissements où tout est minuté, dirigé, décidé par autrui, être *libre*, c'est choisir le moment ou la composition de ses repas, l'heure de son coucher, ses activités, sa sexualité, sa vie, sa mort, etc. Liberté, confort, bien-être et prise de risque : voilà les quatre principaux éléments que l'on cherche dans un logement. L'habitat inclusif concilie les aspirations du « chez soi » avec la possibilité d'apporter à ses occupants l'aide nécessaire à l'autonomie. « *Chez moi, est indissociable des autres, ceux qui m'aident.* » (*Le Livre blanc de l'habitat inclusif, page 7*).

Les spécificités de l'habitat inclusif

L'habitat inclusif couvre une réalité vaste, si vaste que Denis Piveteau et Jacques Wolfrom (juin 2020), soucieux de n'exclure aucun projet, ont adopté la notion d'habitat « API » : accompagné, partagé et inséré dans la vie locale. Ils adoptent des formes inspirées de lieux de vie variés.

Voici quelques spécificités de l'habitat inclusif :

Le partage ou pas d'un même logement

A la création d'un habitat inclusif, les futurs occupants choisissent entre deux types de logement :

- **habitat regroupé** : le lieu de vie reste individuel, mais facilite l'accès à des ressources partagées (salle d'animation, de restauration, etc.). Renforce l'appropriation et l'individualisation des lieux. Bien adapté aux publics disposant d'une certaine autonomie.

- **habitat partagé** : le lieu de vie est partagé (par exemple colocation). Stimule l'entraide entre habitants et permet l'organisation de services forts (surveillance, aide à la prise de repas, etc.).

Dans tous les cas, les occupants co-construisent le projet social, le projet de vie. Si l'on décide à leur place, ce n'est pas de l'habitat participatif. L'habitat doit être adapté, le collectif doit être soutenant. Le travail est organisé pour permettre la mutualisation de certaines tâches comme la préparation des repas, l'animation, les astreintes, etc. Le coût pour chaque occupant diminue sans nuire à la qualité du service.

La diversité du service apporté aux habitants

La logique Habitat reste prégnante. Le projet de vie est fortement tourné vers l'extérieur. Chaque occupant est en lien direct avec l'animateur-coordonateur de vie sociale et partagée. En plus, il peut bénéficier de services individuels extérieurs adaptés à ses besoins : volet social, vie quotidienne ou volet soins. Dans ce dernier cas, l'attention est portée sur le maintien de l'autonomie des habitants comme socle de l'inclusivité.

Le signaire

Voici de nouveaux signes de certains concepts, avec un point de vue de professionnelle du secteur social.

Accompagnement



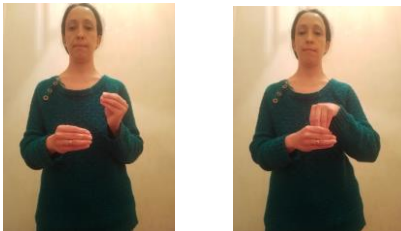
Un professionnel qui « accompagne » une personne, fait avec elle ; ils travaillent ensemble.

Dépendance



Une personne dépendante a besoin de quelqu'un pour certains actes de la vie quotidienne.

Inclusif/inclusion



Une vraie inclusion passe par une personne qui est dans le groupe, et non qui s'ajoute.

Signes proposés par Sophie Hougard, 2024

Conclusion

Une autre approche est possible : une prise en compte plutôt qu'une prise en charge. Un habitat qui n'est pas seulement celui que définit la loi ELAN, mais un champ d'expérimentation citoyenne ouvert à toutes les idées nouvelles. Ce faisant, les habitats inclusifs participeront à redonner de la liberté de choix aux personnes en perte d'autonomie aujourd'hui trop souvent contraintes à décider par défaut. Mais pour que cela fonctionne, il faut que l'habitat inclusif soit un lieu accessible, bienveillant et compréhensif par tous. Cette « véritable troisième voie » entre domicile classique et établissements est une voie « qui concilie le meilleur des deux » comme le souligne Denis Piveteau (juin 2020).

Références bibliographique, sitographique et autres

- PIVETEAU, Denis et WOLFROM, Jacques (juin 2020). Rapport "Demain je pourrai choisir d'habiter avec vous !".
- LES CAHIERS PÉDAGOGIQUES - L'HABITAT INCLUSIF : Un habitat accompagné, partagé et inséré dans la vie locale, CNSA (Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie), Octobre 2023 - Directrice de la publication : Virginie Magnant ; Conception-réalisation : Madame Bovary.
- LE LIVRE BLANC DE L'HABITAT INCLUSIF, Fondation Agnes & Vie - coréalisation : Luc Broussy ; Régis Aubry ; Paulette Guinchart ; Simon Vouillot ; Anne Labit ; Geneviève Mannarino ; Mailys Cantzler Frank Nataf.
- Emission « Habiter autrement », L'oeil et la main, diffusée le 25/09/2023 (habitat participatif et bilingue).
- Cours du Diplôme d'État de Moniteur Educateur de 2009 à 2011, Domaine de compétence 4 : Implications dans les dynamiques institutionnelles, Centre de formation de la Croix-Rouge Française.
- Cours de la Licence Professionnelle Langue des Signes, Cours de Sophie Hougard, médiatrice Socio-Linguistique en Langue des Signes Française et Éducatrice Spécialisée (Diplômée d'État).
- NOEL Claire (2023). L'habitat inclusif. Aix-Marseille Université.
<https://aixls.hypotheses.org/files/2023/12/Habitat-inclusif.-Claire-NOEL.-2023.pdf>

Table des matières

Différences entre l’habitat inclusif et d’autres dispositifs existants.....	1
Les avantages de l’habitat inclusif.....	2
Les spécificités de l’habitat inclusif	3
Le partage ou pas d’un même logement	3
La diversité du service apporté aux habitants	3
Le signaire.....	4
Accompagnement	4
Dépendance	4
Inclusif/inclusion	4
Conclusion	5
Références bibliographique, sitographique et autres.....	5